

«Concept de protection de base de SWISSCURLING»

Concept de protection pour le jeu dès le 26 juin 2021

Version: 26 juin 2021

Auteur: **SWISSCURLING**, le 26 juin 2021



Nouvelles conditions-cadres

Le présent concept de protection se fonde sur les dispositions de l'OFSP et les exigences de Swiss Olympic. Le dossier Swiss Olympic Covid-19 contient à tout moment les documents et les aperçus les plus récents.

Le Conseil fédéral a annoncé que les mesures prises contre la COVID-19 seront assouplies avec une entrée en vigueur samedi 26 juin 2021. L'obligation de porter un masque, l'obligation de respecter la distance ainsi que les restrictions de capacité sont supprimées. Les halles de curling pourront donc à nouveau utiliser pleinement leurs capacités à l'avenir. Pour les activités en intérieur, il faudra collecter les coordonnées.

Les quatre principes suivants doivent être respectés lors de l'activité sportive:

1. Pas de symptôme au curling

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à venir jouer au curling. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour — dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou au «high five». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'activité sportive à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après le jeu, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour toutes les sessions de jeu qu'il accueille. La personne ou l'installation responsable des jeux est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club et la halle sont libres de décider de la forme sous laquelle ils souhaitent tenir ces listes (par exemple: doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club ou de l'installation concerné(e)

Chaque organisation qui prévoit de reprendre son activité sportive doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Pour SWISSCURLING, le CEO, Tom Seger (+41 31 359 73 84, tom.seger@curling.ch), est la personne de contact en matière de COVID-19. La procédure à suivre est définie spécifiquement pour chaque événement de SWISSCURLING.

Règles générales:

- Il convient d'entrer dans la halle peu avant l'entraînement et de la quitter immédiatement après.
- ~~Vestiaires: Sièges des vestiaires espacés de 1,5 mètre. Il est important de respecter le nombre maximal de personnes par vestiaire.~~
- Ne touchez que son propre matériel, c'est-à-dire son balai et ses deux pierres.
- Tout «matériel étranger» doit être nettoyé avant et après utilisation. Cela s'applique non seulement aux pierres, mais aussi aux instruments de mesure, etc.
- Nettoyage des pierres avant et après le jeu. Ne touchez que la poignée et ne nettoyez que le dessus des pierres. N'essuyez en aucun cas le dessous de la pierre à mains nues, mais servez vous de votre gant ou d'un chiffon.
- Deux balayeurs sont autorisés. Il est possible de jouer à quatre contre quatre.

Tom Seger, CEO de SWISSCURLING

Ittigen, le 26 juin 2021